

Conditions Générales d'Achat GIE EURIDICE

Généralités

Article 1

Les présentes Conditions Générales d'Achat s'appliquent aux contrats d'achat passés par le GIE EURIDICE, sous réserve d'autres dispositions mentionnées sur le bon de commande et/ou dans le contrat.

Article 2

Les Conditions Générales d'Achat du GIE EURIDICE prévalent sur toute condition de vente du fournisseur, à moins que des conditions dérogatoires n'aient été convenues par écrit.

Article 3

La législation belge et européenne en matière de marchés publics est d'application.

Acceptation de la commande

Article 4

Le fournisseur a la faculté de refuser la commande en renvoyant le bon de commande au plus tard dans les huit jours de réception, au GIE EURIDICE. Si le fournisseur n'a pas renvoyé le bon de commande dans le délai prescrit, il est censé adhérer à la commande et à toutes ses conditions.

Prix

Article 5

Sauf stipulation contraire, tous les prix comprennent les frais de transport, d'expédition, d'emballage, de dédouanement et autres, T.V.A. non comprise.

Article 6

Sauf stipulation contraire, les prix convenus sont fixes et non révisables.

Article 7

Le paiement se fait dans les devises mentionnées sur le bon de commande. Le prix n'est pas sujet aux fluctuations des cours.

Cession de droits et d'obligations à des tiers

Article 8

Excepté le transport, le fournisseur ne peut, sans l'accord écrit préalable du GIE EURIDICE, céder en tout ou en partie, les droits et/ou obligations résultant d'une commande à des tiers.

Article 9

Dans tous les cas, même si le GIE EURIDICE donne son accord à une cession à des tiers, le fournisseur restera solidairement responsable envers le GIE EURIDICE.

Livraison

Article 10

Sauf dispositions contraires mentionnées sur le bon de commande, tous les biens seront livrés à l'adresse suivante :

ESV EURIDICE
c/o SCK•CEN
Boeretang 200
B - 2400 MOL

tous les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Article 11

Toute livraison sera accompagnée d'un bordereau indiquant la nature de l'envoi, la quantité et le numéro du bon de commande du GIE EURIDICE.

Article 12

Toute livraison tardive ou dont l'identification est insuffisante peut donner lieu, soit à la suspension du paiement jusqu'à ce que les conditions soient remplies, soit au refus ou au renvoi de la livraison, aux risques et frais du fournisseur.

Acceptation de la livraison (approbation)

Article 13

En cas de refus de la livraison, le GIE EURIDICE en informera le fournisseur et retournera, si nécessaire, les biens aux frais du fournisseur, sans que celui-ci ne puisse réclamer des dommages-intérêts.

Factures et paiement

Article 14

La facture sera envoyée en un exemplaire, avec mention du numéro de bon de commande du GIE EURIDICE, à l'adresse suivante :

ESV EURIDICE
c/o SCK•CEN
Boeretang 200
B - 2400 MOL

Article 15

Le paiement se fera dans les trente jours fin du mois de réception de la facture, à condition que la livraison ait été acceptée.

Article 16

Toute facture sera payée par virement sur le compte chèque postal ou le compte en banque indiqué par le fournisseur.

Dispositions diverses

Article 17

En cas de conflit entre les présentes Conditions Générales d'Achat et les conditions particulières mentionnées au recto du bon de commande et/ou dans le contrat, ces dernières l'emporteront sur les Conditions Générales d'Achat.

Droit applicable et compétence

Article 18

Le droit belge est d'application et seuls les Tribunaux de Turnhout sont habilités à trancher les litiges éventuels résultant d'une commande.